

Voie Parangé '87. Allocat-
tion forfaitaire - Emploi
de fonds - n° 56

Requêtes de M. et M^{lle}
Inspecteur Académique.

Porte n° 218. Tuit. Spéciale
Louvain, Hôtel de M^{lle} M^{lle}
Mmes, le 7 Juin 1987

Rue de l'Épave
Le d. P. Chey. M. H. H.
- I. Raffan -

du la circulaire préfectorale du 5/4/87 sur le versement de l'allocation forfaitaire du "Fonds
Scolaire des Établissements d'Enseignement public"

Considérant que l'allocation forfaitaire pour l'année scolaire 86-87 sera de 1730 F.

Le Conseil Municipal autorise l'utilisation de ce crédit de 1730 F au programme présenté par les Directeur et Directrice d'École, soit :

2 appareils radio électrophone TERRAZ III FM 2466	933,10
1 duplicateur à alcool Poly-papier junior	360,00
1 classeur à rideau classe	30,40
	<hr/> 1643,80
	86,20
	<hr/> 1730,00

La somme à valoir soit 86 F 20 sera utilisée à compenser les augmentations de prix
entre la date de production des devis et la date de livraison, ainsi qu'à l'achat de
disques.